

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26.01.2021

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal de SUAUX s'est réuni le vingt-six janvier deux mil vingt et un à dix-neuf heures, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2021

Étaient présents : Mmes CUSSAGUET, DUQUERROIR, RONDEAU, SAUTEREAU
MM. CINIÉ, DUMAS, LÉGER, LÉPINOIS, PÉRINET, ROCHEREAU
Absences : Mme BARRÉ
Secrétaire de séance : M. CINIÉ

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer. Les mesures de lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 consistant en un couvre-feu à 18h depuis le 16 janvier 2021 par décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021, M. le Maire rappelle que, comme cela était précisé sur les convocations et l'avis public extérieur, la présente séance se tient avec un public réduit aux 3 premières personnes sans symptôme (toux, fièvre) s'étant présentés à l'ouverture de la séance munis d'une attestation dérogatoire à titre professionnel (journalistes...), le port du masque est obligatoire, la distance entre conseillers est d'au moins 1,5 mètre et des stylos individuels désinfectés sont fournis avec gel hydro-alcoolique disponible à volonté sur la table.

1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

2° - Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil

M. le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil en application des délégations que le Conseil lui a données par la délibération N°2020-06-23/5 du 23 juin 2020 :

- 1) Aucune

3° - Prolongation de la convention de partenariat pour la gestion de l'agence postale

M. le Maire informe le Conseil que la convention de partenariat entre la Commune et la Poste signée le 29 juin 2005 pour la gestion de l'agence postale communale (APC) arrive à son terme le 29/04/2021. M. le Maire rappelle que notre agence, ouverte tous les matins (9h10-12h20) du lundi au vendredi est bien fréquentée par de nombreux habitants et que la Poste nous verse une indemnité compensatrice mensuelle qui couvre les frais de personnel et de locaux de cette activité importante pour la Mairie.

Il propose au Conseil d'accepter le renouvellement de cette convention de partenariat pour une durée de 9 ans, soit jusqu'au 29 avril 2030.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'accepter le renouvellement de cette convention pour une durée de 9 ans.

4° - Subventions d'aide aux voyages scolaires et aux journées d'accueil de loisirs

Conformément à la délibération cadre n°2020-09-22/1 du 22/09/2020 de reconduction de la participation financière aux journées d'accueil de Loisirs en 2020 et 2021, M le Maire présente au Conseil 2 demandes de subvention du Centre Social, Culturel et Sportif de Roumazières au titre de la prise en charge des frais ALSH de septembre à décembre 2020 pour 2 enfants de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'attribuer ces subventions et précise que ces dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget primitif.

5° - Autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 (ou 30) avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de permettre de continuer à engager (signer des devis) et mandater (régler les factures correspondantes) à des opérations d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 (qui devra être voté avant le 15 avril 2021) et conformément aux textes applicables, M. le Maire propose au Conseil de faire application de cet article à hauteur de **11.000 €** (inférieur à 25% du BP+DM 2020) concernant les dépenses d'investissement potentielles suivantes qui seront intégrées dans le futur Budget primitif 2021 :

	Opération	Article	Crédits ouverts
N° 285	PANNEAUX DE SIGNALISATION	2152	2.000 €
N° 295	TRAVAUX VOIRIE FOSSES	231	3 000 €
N° 297	DÉCORATION DE NOEL	2158	2 000 €
N° 301	EQUIPEMENTS COMMUNAUX	2158	3 000 €
N° 304	MATERIEL INFORMATIQUE	2183	1 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus pour un total de 11.000 € de crédits ouverts.

6° - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

M. le Maire présente à l'assemblée la liste numéro 4463590531 concernant une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables faite par M. le Trésorier de Terres de Haute-Charente. Ces produits d'un montant de 10 € n'ont pas pu être recouverts par le comptable, le montant étant inférieur au seuil de poursuite :

EXERCICE	REFERENCE	MONTANT
2009	T-175	10,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✚ accepte d'admettre en non-valeur les créances portées sur la liste numéro 4463590531 ci-dessus ;
- ✚ précise que les crédits correspondants seront inscrits au compte 6541 « créances éteintes » du budget.

7° - Questions et informations diverses

- a) Notre Communauté de Commune de Charente Limousine souhaite créer pour tous les habitants du territoire une **plateforme interactive de mobilité** à la demande entre habitants à l'image d'un « bla bla car » local pour organiser une entraide en matière de mobilité, notamment en direction des personnes âgées, des jeunes, des personnes sans-emploi mais aussi dans une démarche d'optimisation de nos modes de déplacement et d'anticipation des difficultés induites par le changement climatique. Il est demandé d'identifier une personne référente qui sera chargée d'animer cette plateforme en lien avec la Communauté de Communes, et notamment de mobiliser les premiers co-voitureurs et covoiturés (une réunion de lancement de la commission communautaire est prévue au 1^{er} trimestre). Mme CUSSAGUET se porte volontaire.
- b) M. le Maire présente au Conseil le rapport du Syndicat d'Eau Potable sur la qualité de l'eau distribuée en 2019 (rapport joint à la convocation et disponible pour tous par mail ou à la mairie). Il est à noter que sur les 16 unités de distribution du syndicat, les 2 de notre commune (source de l'Âge Brassac et Forage Dubreuil) ont les plus hauts taux de pesticides mais restent conformes aux limites de qualité.

- c) La municipalité de Montembœuf et le club de l'UA La Rochefoucauld Cyclisme organisent le 4^{ème} tour de la Charente Limousine le samedi 3 avril 2021 et sollicitent la Commune pour 5 signaleurs et un responsable. M. LÉPINOIS se porte volontaire pour être responsable des signaleurs et les habitants qui le souhaitent peuvent proposer en mairie (tél ou mail) leur aide pour être signaleur ce jour-là.
- d) La Mairie et l'Agence Postale Communale seront exceptionnellement fermées les **vendredis 12 et 19 février 2021**.
- e) Monsieur le Maire précise les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques sauf invitation par le Maire ou le(la) responsable de commission) :
 - o VSE : Jeudi 28 février à 20h30
 - o BCA: Pas de date fixée
 - o CFFA : Pas de date fixée
 - o CBAO : Pas de date fixée
 - o CAS : Pas de date fixée
 - o CCID : Pas de date fixée (avril 2021)
 - o CCP : Pas de date fixée (visite de villages en juin tous les 2 ans : début juin 2021)
- f) Points majeurs des réunions communales :
 - o Aucune
- g) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
 - o Calitom : M. LÉPINOIS a visité le centre de tri Atrion à Mornac, intéressante sur le tri sélectif et compost à privilégier aux sacs noirs enfouis. Une visite est possible pour au moins 20 personnes.
- h) Calendrier des évènements publics à venir :
 - o Repas des aînés : **annulé (remplacé par des « paniers garnis »)**
 - o Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 16/03/21 matin
 - o Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 15/05/21 matin
- i) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
 - o Aucun

La séance est levée à 20h10. La date de la prochaine réunion est prévue au **mardi 06 avril à 20h30**.